

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°18 :

COOPERATIVE JEUNES – SUBVENTION A
L'ASSOCIATION LE CARROUSEL

Séance ordinaire du 6 Juillet 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 juillet 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Françoise COSSECQ), Nathalie SOARES (à Philippe FARGEON), Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Alain GERARD), Benjamin DUGERS (à Bruno QUERE), Violette LABARCHEDE (à Armelle BARTHELEMY)

Absent :

Secrétaire : Bérengère DUPIN

DOSSIER N° 18 : COOPERATIVE JEUNES – SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CARROUSEL

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Depuis 2017, la ville du Bouscat soutient l'initiative de coopérative jeunesse de services (CJS) portée initialement par la Coopérative d'activités et d'emplois Coop'Alpha. Réunissant une quinzaine de jeunes durant les deux mois d'été, encadrés par des animateurs dédiés, cette action consiste en la création de leur propre entreprise coopérative autour d'activités de services de proximité.

Ce dispositif constitue une première expérience d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif tout en dispensant une formation-action orientée vers la gestion budgétaire, la relation commerciale et la communication. Accueillant des jeunes bouscatais et eysinais, cette action est largement soutenue depuis son lancement par la Préfecture de la Gironde et Bordeaux Métropole dans le cadre des projets financés au titre de la Politique de la Ville. À l'issue de cette expérience, les jeunes témoignent de la valeur ajoutée apportée par ce dispositif : sensibilisés en un temps réduit aux contraintes et aux exigences du monde professionnel, ils ont avant tout gagné confiance en eux ainsi qu'en leur capacité d'agir.

Durant l'été 2020, le modèle initial évolua vers une formule plus souple de « coopérative jeunes » coordonnée directement par l'association Le Carrousel en partenariat étroit avec Coop' Alpha et le Prado. Malgré les contraintes sanitaires, l'expérimentation fut concluante. Elle engagea une dizaine de jeunes coopérants qui animèrent un espace ludique et récréatif ouvert à tous (le Spot) dans le parc de la Chêneraie tout en déployant un panel de services auprès de clients particuliers comme professionnels.

Pour l'été 2021, Le Carrousel entend renouveler l'expérience sur un modèle similaire à celui de l'an passé. L'ensemble des partenaires associés au projet a réitéré sa confiance en soutenant financièrement sa mise en œuvre.

Conscient que dans le contexte sanitaire et social, il est essentiel à chacun de se réapproprier l'espace public et d'encourager l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association Le Carrousel pour soutenir le déploiement de cette action.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que l'intérêt local le justifie et que l'action « coopérative jeunes » contribue à renforcer l'animation du territoire, tout en développant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en particulier ceux issus du quartier prioritaire du Champ de Courses,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Autorise le versement d'une subvention de 1500 € à l'association Le Carrousel au titre de l'action « Coopérative jeunes »,

Article 2 : Inscrit les dépenses correspondantes au budget 2021, chapitre 65.

Fait et délibéré le 6 Juillet 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

45